



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

JUN 16 1982

Distr.
GENERALE

S/15217
15 juin 1982
FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION
LETTRE DATEE DU 14 JUIN 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre exprès de mon gouvernement, de porter à votre connaissance les communiqués suivants, qui ont été publiés par l'Etat-major général des forces armées argentines :

Communiqué No 159 du 14 juin 1982 :

"L'Etat-major général communique que, dans les opérations menées dans les environs de Puerto Argentino, l'armée argentine combat résolument l'ennemi, qui a gagné du terrain dans son mouvement pour s'emparer des positions clefs de la défense argentine, sur le mont Thumbledown et Wireless Ridge.

Ces positions se trouvent à 4 km à l'ouest de Puerto Argentino."

Communiqué No 160 du 14 juin 1982 :

"L'Etat-major général communique qu'aujourd'hui 14 juin 1982, à 8 h 30, l'ennemi a occupé le secteur du mont Thumbledown et de Wireless Ridge et que des combats ont lieu en ce moment dans cette zone.

Nos troupes ont occupé de nouvelles positions en vue d'assurer plus efficacement la défense la plus vigoureuse, qui se poursuit avec bravoure."

Communiqué No 161 du 14 juin 1982 :

"L'Etat-major général communique que les troupes britanniques ont poursuivi leur avance, malgré la résistance acharnée et héroïque des forces argentines, et que de violents combats se déroulent actuellement dans les environs de Puerto Argentino."

Les opérations militaires argentines décrites ci-dessus sont menées par le peuple et le Gouvernement argentins, exerçant leur droit de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Arnaldo M. LISTRE